Conseil municipal du 9 avril 2025

RAPPORT DE PRESENTATION
DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

Avant de débattre des prévisions budgétaires pour 2025, il est essentiel d'examiner les résultats financiers de l'année 2024. Comparer les comptes administratifs des années précédentes jusqu'en 2024 permet d'évaluer l'évolution réelle des finances communales, plutôt que les projections.

Les résultats comptables sont détaillés dans la délibération sur l'approbation des comptes administratifs, dont ce rapport est une annexe. Les affectations des résultats de 2024 pour l'exercice 2025 feront l'objet d'une délibération distincte.

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250416-DL09042025-22b-BF
Date de réception préfecture : 16/04/2025

Budget principal

Au terme de l'exercice 2024, l'analyse du compte administratif montre une situation financière encore très bonne avec une amélioration tendancielle des ratios financiers.

Analyse des principaux ratios financiers

1. L'épargne brute reste à un niveau supérieur à l'objectif de la stratégie financière

Le compte administratif de l'exercice 2024 révèle une épargne supplémentaire de 3,2 millions d'euros.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement sur une période de 11 ans.

Recettes et dépenses de fonctionnement, épargne brute

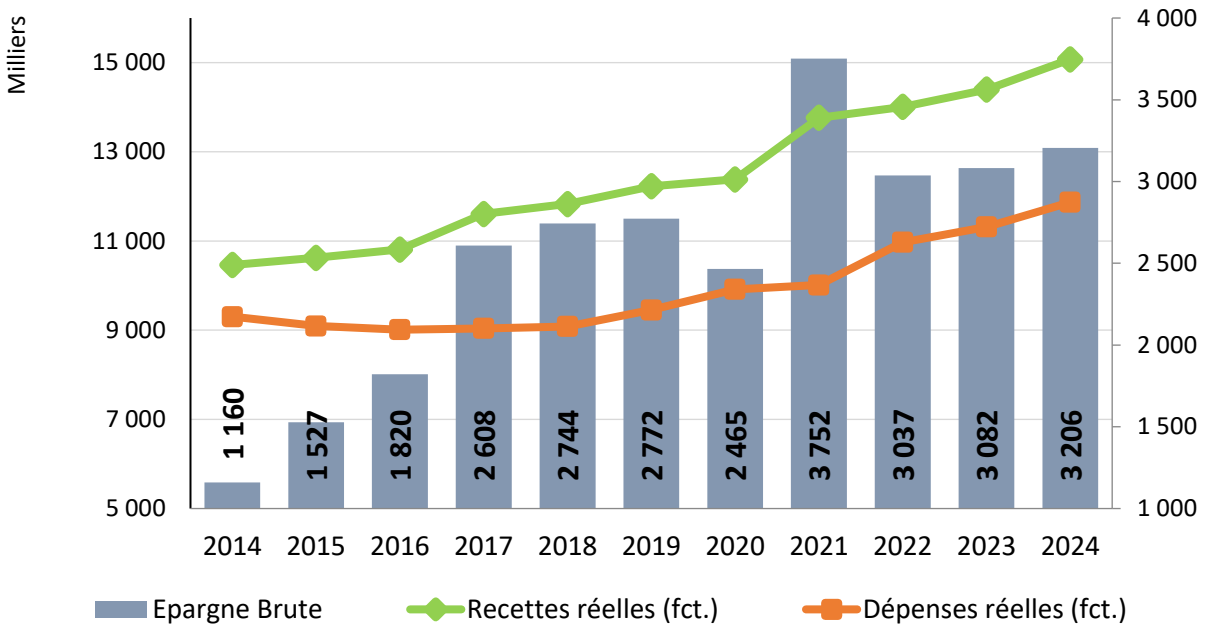

* épargne et recettes hors cessions

*2017 retraité de la reprise d'excédent assainissement de 950k€

La première section montre une amélioration progressive de l'épargne brute, grâce à une gestion rigoureuse des dépenses et à l'optimisation des recettes. Cette épargne est passée de 1,1 à 2,7 millions d'euros entre 2014 et 2019.

En 2020, un effet ciseau est observé, où les courbes des dépenses et des recettes se rapprochent, principalement en raison des mesures liées à la pandémie cette année-là.

Après une année 2021 exceptionnelle en termes de recettes, en partie dues à la reprise post-crise COVID et au rattrapage des recettes non perçues les années précédentes, l'épargne brute reste bien au-dessus de l'objectif municipal fixé à 2,5 millions d'euros.

Les raisons expliquant le niveau élevé de l'épargne à la fin de 2024 sont détaillées plus loin dans ce rapport.

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250416-DL09042025-22b-BF
Date de réception préfecture : 16/04/2025

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250416-DL09042025-22b-BF
Date de réception préfecture : 16/04/2025

Après un redressement progressif, le **taux d'épargne brute** (l'épargne brute divisée par les recettes réelles de fonctionnement) se maintient à un niveau très largement supérieur au seuil des 10%, communément admis en analyse financière comme celui au-dessus duquel il faut se situer. Pour sa part, la majorité municipale se fixe l'objectif de le maintenir au-dessus de 15%.

Evolution du taux d'épargne

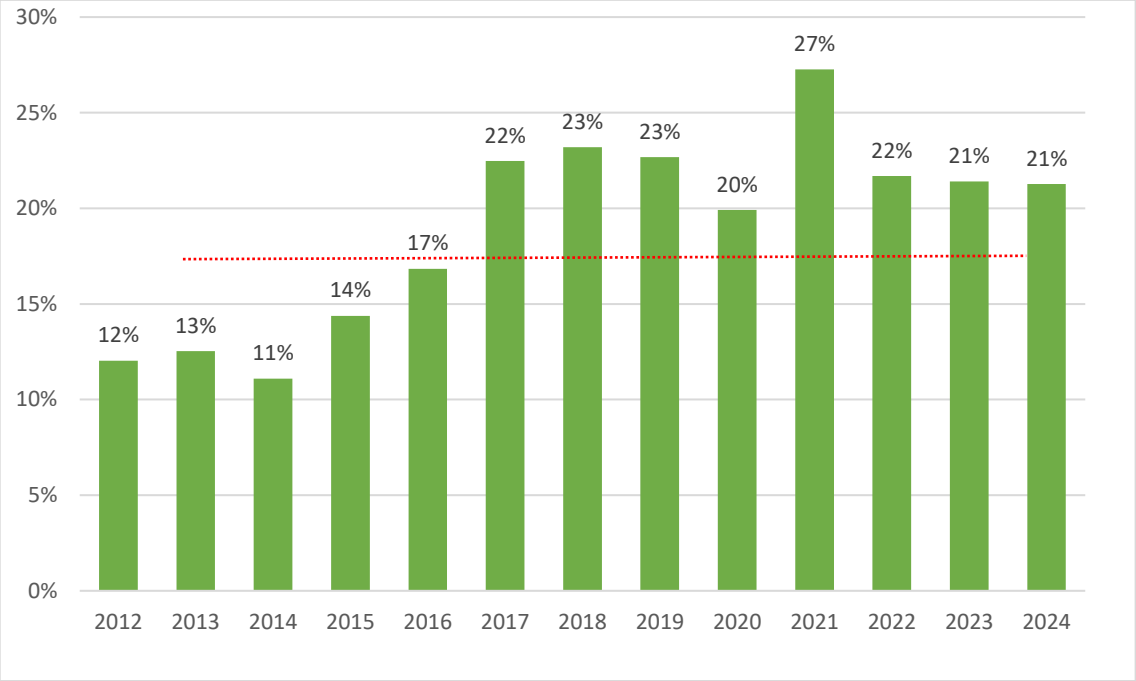

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250416-DL09042025-22b-BF
Date de réception préfecture : 16/04/2025

2. Le délai de désendettement à un niveau très favorable

Au cours des dernières années, l'encours de la dette a diminué en 2020 et 2021, puis s'est stabilisé en 2022.

Cette réduction du stock de dette, combinée à une amélioration de l'épargne, a créé les marges nécessaires pour financer les investissements importants prévus, qui ont pris toute leur ampleur à partir de 2023. Ainsi, la Ville a contracté un total de 8,1 millions d'euros d'emprunts sur les exercices 2023 et 2024.

Bien que cela ait entraîné une dégradation de la capacité de désendettement par rapport à 2022, passant de 3,6 à 5 années, la Ville conserve la capacité de couvrir ses futurs besoins de financement.

En effet, ce niveau reste bien en dessous de l'objectif stratégique de moins de 8 ans, et encore plus en dessous des seuils de vigilance et d'alerte communément admis, qui sont respectivement de 10 et 12 ans.

La situation financière est donc favorable en cette fin d'exercice et conforme aux prévisions annuelles établies dans le cadre de la gestion et du suivi des finances communales, avec une surveillance rigoureuse des ratios d'analyse.

Encours de dette et délai de désendettement

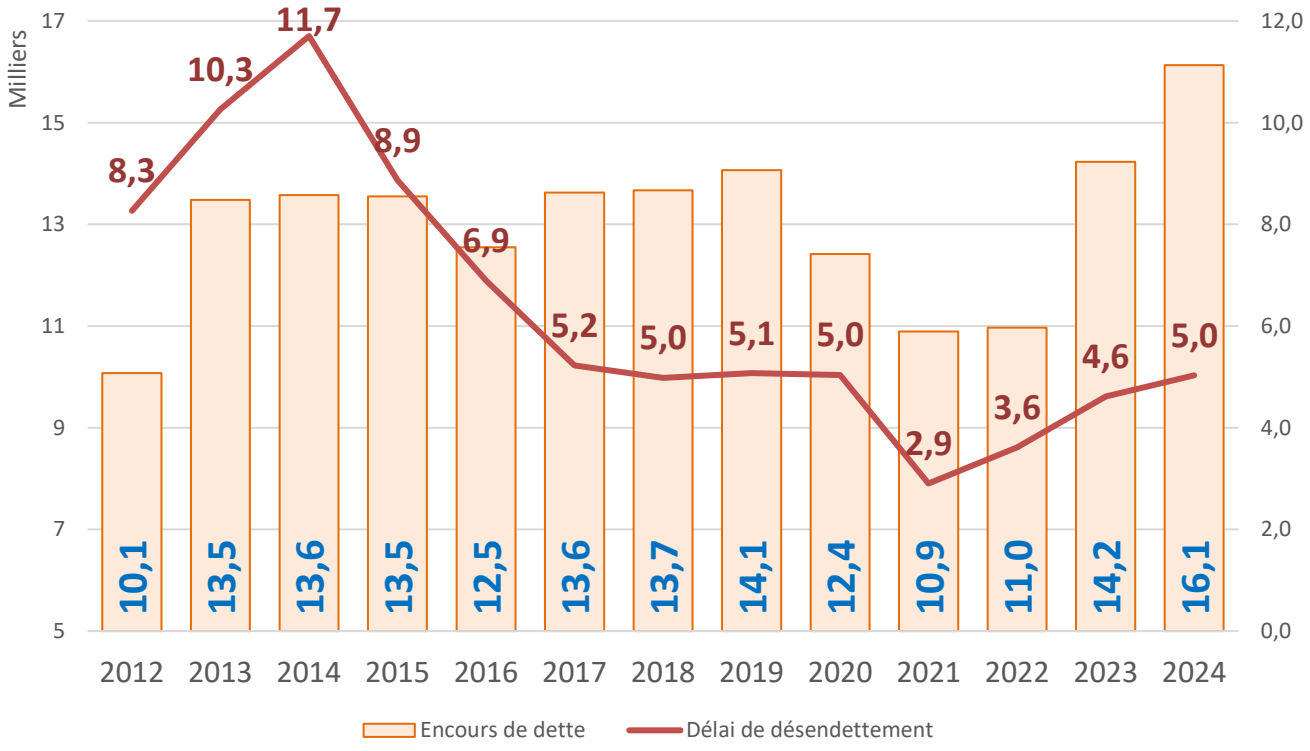

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250416-DL09042025-22b-BF
Date de réception préfecture : 16/04/2025

Analyse de la section de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 s'élève à 1 970 518,15, en baisse de 5% par rapport à 2023, ce qui n'est pas source d'inquiétude.

1. Des recettes de fonctionnement en progression

Les recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cessions) progressent de 4,7% par rapport à 2023, pour un total de 15,1 millions d'euros.

Le chapitre 70 des « produits des services » connaît une progression de 154 520 € cette année par rapport à 2023, pour atteindre 1 507 005 € (+11,4%).

Cela s'explique par l'augmentation des tarifs sur les occupations commerciales du domaine public et privé (terrasses, front de mer) : +40 577 €.

Les revenus des redevances pour les services périscolaires, de loisirs, sportifs et culturels ont également augmenté de 29 546 €, malgré une baisse des redevances de crèches (-14 114 €), due à un reliquat perçu en 2023 après la délégation du service.

On constate la progression de 21 806 € des redevances d'affichage publicitaire et de marchés forains
Dans le cadre de la convention de coopération avec l'ONF, la Communauté de communes porte un programme de travaux sur les plages. La contribution en nature de la Commune est remboursée par l'intercommunalité. Ce remboursement a porté sur 51 601 € en 2024 (il n'y a pas eu de remboursement en 2023).

A noter cette année les recettes issues des ventes de produits de la gamme « Jamais comme ailleurs » pour 5 960 €.

Le chapitre 73 « impôts et taxes » augmente de 4,0%.

Pour rappel, il n'y a pas eu de modification des taux de fiscalité en 2024. En revanche, la revalorisation des bases foncières (3,9%) et la dynamique des bases correspondant aux constructions nouvelles contrôlée par la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) permettent un gain de 282 814 €.

Le fait majeur de l'exercice 2024 est l'entrée en vigueur de la majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Le produit généré par ce dispositif s'élève à 496 495 €.

Dans l'autre sens, on constate un baisse de 306 659 € des droits de mutation, passant de 1162 219 € en 2023 à 855 560 € en 2024.

Enfin, la taxe sur l'électricité baisse de 94 964 €, en cette première année d'application de la réforme sur la collecte et la distribution de cette taxe. Une partie de cette baisse devrait être rattrapée sur les prochains exercices.

Ce poste des impôts et taxes représente les deux tiers des recettes de la commune (voir graphique ci-dessous).

Le chapitre 74 « participations et subventions reçues » progresse de 6,2% à 2 272 371 €.

L'élément principal de ce chapitre est la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Elle est restée stable, à 1 488 339 € (+0,1%) .

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250416-DL09042025-22b-BF
Date de réception préfecture : 16/04/2025

Une recette nouvelle est apparue, issue de la loi de finances 2024 : la dotation Biodiversité et aménités rurales. Elle est versée aux communes de moins de 10 000 habitants qui ont une proportion significative de leur territoire dédiée à des aires protégées. Le montant perçu par la commune de Lacanau est de 100 000 €.

Par ailleurs, cette même loi de finances à créé une compensation pour les communes pour la pertes de recettes de taxe d'habitation sur les logements vacants en raison du changement des critères de définition des communes en zones tendues. Elle est de 39 714 €.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » augmente de 3,4% (+38 582 €)

Au sein de ce chapitre les produits des locations d'immeubles augmentent de 5 086 € ainsi que les « autres produits » (+ 31 803 €) grâce aux contentieux gagnés et à une procédure de réclamation de charges indues sur l'électricité pour 10 381 €.

Enfin, **le chapitre 77 « produits exceptionnels »,** atteint 1 393 348 €. Ce chapitre comprend essentiellement les produits de cessions d'immobilisations.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement (hors produits exceptionnels)

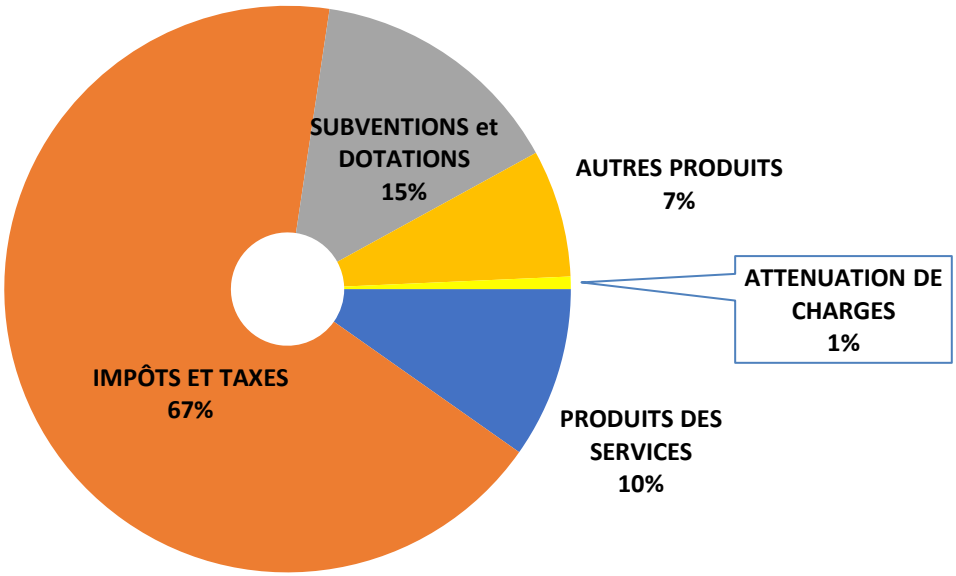

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250416-DL09042025-22b-BF
Date de réception préfecture : 16/04/2025

2. Des dépenses de fonctionnement en progression sous l'effet de l'inflation

Au total, les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation de 4,9%.

Le chapitre 011 « **charges à caractère général** » croît de 6,2% (+238 645 €).
Voici les évolutions les plus conséquentes sur ce chapitre :

- L'évènementiel : 80 661 €, avec le développement de la saison culturelle et les animations d'été
- Les travaux d'entretien de voirie : + 60 309 €,
- Les frais d'actes et de contentieux : + 32 635 €,
- Les contrats d'assurances : 30 657 €, soit +24%, dans un contexte où il devient difficile pour les collectivités de trouver une compagnie d'assurance.

Le chapitre 012 **« frais de personnel »** évolue de 3%.
Les évolutions de carrières et l'augmentation, au 1er juillet 2023 du point d'indice de la fonction publique expliquent l'essentiel de cette progression.
Le reste de l'augmentation est lié au recensement de la population et aux heures supplémentaires pour l'organisation des élections européennes.

Le chapitre 65 « **autres charges de gestion courante** » a peu évolué (+1,2%).
Il s'établit à 844 365 €.
A noter la baisse de la subvention au budget transport (de 110 000 € à 90 000 €) et l'augmentation des subventions versées aux associations : + 44 340 €.

Enfin, le chapitre 66 « **frais financiers »** est en forte progression : + 88 709 €. C'est la conséquence logique des emprunts contractés en 2023 et 2024, pour financer les investissements.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement

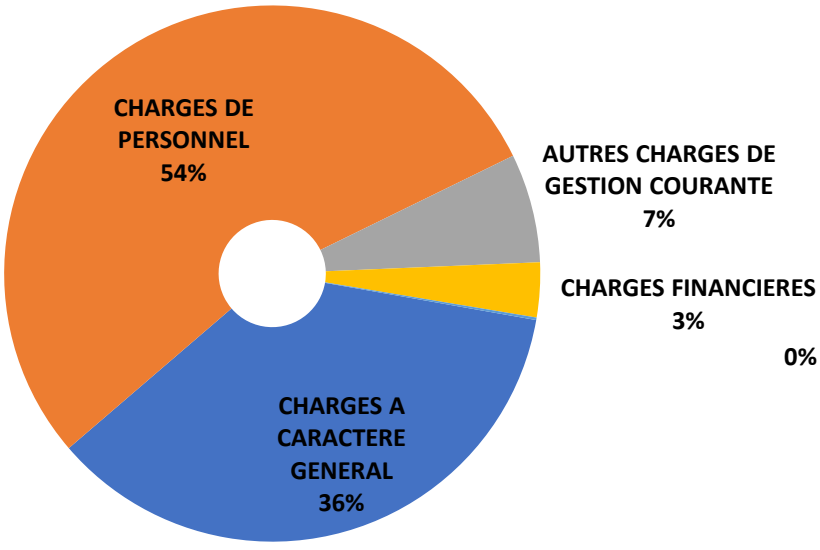

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250416-DL09042025-22b-BF
Date de réception préfecture : 16/04/2025

Analyse de la section d'investissement

1. Investissements : un niveau encore élevé pour la commune

Après une année 2023 record (12,5 millions d'euros), le total des dépenses d'équipement en 2024 est lui aussi important, avec à 8 990 078 €. Le taux de de réalisation est de 67%.

Les 33% restant ne sont pas des annulations mais des décalages dans l'avancée des travaux. Ce volume d'investissement est en cohérence avec le programme pluriannuel d'investissement dont le pic était projeté pour 2023 et 2024.

A l'instar de l'année précédente, la part majeur des dépenses d'équipement porte en 2024 sur deux projets que sont :

- allées Ortal / passage Lacaze / promenade Sud : 3 351 253 €
- liaison douce (traversée de bourg) : 2 352 561 €

A ces projets d'envergure s'ajoutent des investissements de gros entretien et de modernisation destinés à améliorer et préserver le patrimoine de la collectivité :

- domaine public :684 186 €
- voirie : 402 998 € €
- éclairage public et enfouissement : 228 356 €
- bâtiments 754 419 €, répartis comme suit :
    - écoles (238 006 €),
    - bâtiments culturels (55 646 €)
    - bâtiments sportifs (216 137 €)
    - autres bâtiments (244 629 €)

Enfin, pour le fonctionnement des services municipaux, le poste « matériels, mobiliers et informatique » représente 410 536 €, dont 161 133 € pour le matériel scénique.

A noter également le versement de 66 600 € de subventions d'équipement aux associations canaulaises.

2. Des ressources d'investissements variées

Le financement des dépenses d'équipement 2024 est réparti ainsi :

- autofinancement net : 1 705 602 €
- subventions : 3 284 674 €
- FCTVA : 1884 984 € , en lien avec le fort niveau de dépenses en 2023
- taxe d'aménagement : 328 513 €, en forte baisse du fait de la réforme du recouvrement de cette taxe qui crée un décalage d'au moins une demi année pour les encaissements
- cessions d'immobilisations pour 1 392 969 €.
- emprunt et cautions : 3 414 000 €

Ces ressources ont permis d'abonder le fonds de roulement à hauteur de 3 021 559 €. Cela permettra de prélever ce fonds les années suivantes et donc de limiter le recours à l'emprunt, voire de ne pas emprunter.

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250416-DL09042025-22b-BF
Date de réception préfecture : 16/04/2025

Budgets annexes

Budget Parkings (chiffres hors taxes)

En 2024, les recettes issues du stationnement payant ont permis un reversement au budget principal à hauteur de 450 000 euros, ce qui a contribué à préserver la situation financière du budget principal.
Dans le même temps, ce budget a pu dégager une épargne brute conséquente à 646 055€, supérieure à celle de l'année précédente.
La marge de manœuvre ainsi constituée nous permettra de financer les travaux liés au pôle d'échange multimodal.

Ce bilan positif a été obtenu grâce à la reconduction des mesures :

- mise en œuvre d'une demi-heure gratuite avant midi à l'exception des parkings du front de mer,
- vente d'abonnements pour les résidents canaulais et pour les salariés, sans augmentation depuis sa mise en œuvre.

Au titre de l'exercice 2024, les dépenses d'équipement s'élève à 389 524€. Il s'agit d'études naturalistes et de maîtrise d'œuvre pour le pôle d'échange multimodal, de la création de toilettes automatiques au parking Pasteur et de l'acquisition de nouveaux horodateurs.

Le résultat de clôture de ce budget s'élève à 1 580 370,47 €. Le capital de l'emprunt restant dû au 31 décembre 2024 s'élève à 207 558 €.

Budget Eau (chiffres hors taxes)

Les recettes issues des ventes d'eau potable atteignent sur le compte administratif 497 428 € en 2024.

Les principales dépenses de fonctionnement concernent :

- les intérêts d'emprunt, à hauteur de 15 922 €, en baisse car aucun emprunt n'a été contracté depuis 2020
- la prise en charge de la moitié de la masse salariale de l'agent en charge des budgets eau et assainissement.

Le résultat de clôture de ce budget est déficitaire à - 410 299 €, en raison :

- du fort niveau d'investissement pour le renouvellement de conduites et de branchements (1 161 331 €)
- d'un volume important de restes à réaliser de (636 452 €) qu'il conviendra de financer sur l'exercice 2025
- de l'absence de recours à l'emprunt.

Le prélèvement sur fonds de roulement permet d'absorber cette situation, ce dernier reste positif à 226 153 €.

Le capital de l'emprunt restant dû au 31 décembre 2024 s'élève à 805 182 €.

Budget Assainissement (chiffres hors taxes)

La redevance versée par les usagers (part ville) constitue de loin la première recette de ce budget, elle atteint 510 628 € en 2024. Une recette nouvelle apparait cette année avec le remboursement, par le budget annexe eau potable, de 50% des frais de personnel.
En section de fonctionnement toujours, côté dépenses, on trouve principalement les intérêts de la dette (112 874 €) et les dépenses de personnel pour 54 086 €. A noter cette année les admissions en non valeur pour 18 652 € (contre 0 € en 2023).

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250416-DL09042025-22b-BF
Date de réception préfecture : 16/04/2025

Il n'y a eu cette année que 100 489 € de dépenses d'équipement payées, auxquels s'ajoutent 370 058 € inscrits en restes à réaliser.

Le résultat cumulé de ce budget s'élève à 459 745 €.

Le capital de l'emprunt restant dû au s'élève à 2 809 802 € en baisse de 239 586 € par rapport à fin 2023.

Budget Transports

Ce budget couvre un service municipal de transport scolaire gratuit pour les familles, ainsi qu'une partie des coûts de transport des élèves vers le lycée d'Andernos.

Les dépenses principales incluent les frais de personnel s'élevant à 86 486 €, les coûts liés aux véhicules (entretien, carburant, location, etc.) pour 64 660 €, et la prise en charge de la contribution familiale pour les lycéens se rendant à Andernos, qui s'élève à 18 095 €.

Les ressources du budget Transports proviennent de :

- la subvention municipale de 90 000 €
- les subventions de la Région pour 58 526 €.

Le résultat cumulé de ce budget s'élève à 80 526 €.
Le capital de l'emprunt restant dû au 31 décembre 2024 s'élève à 0 €.

Budget Golfs (chiffres hors taxes)

Ce budget est alimenté par les redevances versées par les différents gestionnaires des trois golfs de la commune.

Étant largement excédentaire, il contribue chaque année au budget principal. Pour 2024, cette contribution s'élève à 320 000 €.

Le résultat cumulé de ce budget s'élève à 345 608 €.

Le capital de l'emprunt restant dû au 31 décembre 2022 s'élève à 332 815 €.

Budget Forêt (chiffres hors taxes)

Les principales dépenses de fonctionnement de ce budget sont les frais de personnel d'entretien de la forêt municipale (123 547 €) et le matériel (65165 €).

Hormis le remboursement en capital de l'emprunt, les dépenses en investissement ont concerné la réalisation d'un plan de gestion et le reboisement de 2 parcelles à Talaris.

En raison des difficultés rencontrées avec l'ONF, les ventes de bois de 2024 sont reportées à 2025. Ceci explique le résultat déficitaire qui s'élève à – 123 761 €.

Le capital de l'emprunt restant dû au 31 décembre 2024 s'élève à 107 852 €.

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250416-DL09042025-22b-BF
Date de réception préfecture : 16/04/2025

Budget camping (chiffres hors taxes)

La commune possède le camping « Les Jardins du Littoral » et en a confié la gestion à un partenaire privé depuis 2017, dans le cadre d'une régie intéressée. Toutes les recettes générées par cette activité sont perçues par la commune via un budget annexe, soumis à la comptabilité des services publics industriels et commerciaux.

Les recettes provenant des locations et divers services atteignent 443 378 € cette année, soit une baisse de 11 %.

En retour, la collectivité verse au gestionnaire une redevance de 344 599 €, en hausse de 8 % par rapport à 2023. Cette redevance comprend une part fixe et une part variable liée au chiffre d'affaires.
EN 2024, nous avons poursuivi les acquisitions de mobil-homes pour 128 260 €. Ceux-ci viendront notamment en remplacement d'équipements trop vétustes destinés à l'hébergement de saisonniers.
Les études de maîtrise d'œuvre relatives à l'agrandissement du camping ont été finalisées.
Les dépenses liées aux travaux de l'extension ont été engagés en 2024 et mis en reste à réaliser. Ces investissements seront financés grâce à l'épargne dégagée sur la section de fonctionnement et un emprunt qui lui aussi a été mis en reste à réaliser pour 1 000 000 €.

Le résultat cumulé de ce budget s'élève à -298 477.74 € au 31 décembre 2024.

Le capital de l'emprunt restant dû au 31 décembre 2024 s'élève à 46 431 €.

Budget lotissement « La Cousteyre 3 »

Ce budget présente les dépenses et recettes relatives à une opération d'aménagement et de vente de terrains en lots à La Cousteyre.

À long terme, ce budget devra dégager un solde financier positif. Cependant, l'objectif n'est pas de réaliser des excédents importants, mais plutôt d'obtenir un coût au mètre carré abordable pour faciliter l'accession à la propriété des habitants de Lacanau.

Il n'y a eu aucun mouvement comptable sur ce budget annexe en 2024.

Le résultat de clôture est déficitaire de 14 493,75 €, ce qui correspond aux premières études réalisées en 2022. Leur valeur est basculée comptablement en stocks pour venir augmenter la valeur des terrains au bilan.

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250416-DL09042025-22b-BF
Date de réception préfecture : 16/04/2025